

Cote du document: IFAD11/2/R.4/Rev.1
Point de l'ordre du jour: 6
Date: 7 juillet 2017
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Améliorer la pertinence des opérations du FIDA selon le contexte du pays

Note aux membres de la Consultation

Responsables:

Questions techniques:

Périn Saint-Ange
Vice-Président adjoint
Département gestion des programmes
téléphone: +39 06 5459 2448
courriel: p.saintange@ifad.org

Adolfo Brizzi
Directeur de la Division des politiques
et du conseil technique
téléphone: +39 06 5459 2451
courriel: a.brizzi@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner
Chef de l'Unité
des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Consultation sur la Onzième reconstitution des ressources du FIDA –
Deuxième session
Rome, 29-30 juin 2017

Pour: Examen

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
I. Introduction	1
II. Besoins différents, réponses adaptées	2
III. Adapter les financements	5
IV. Le SAFP peut-il répondre à des besoins diversifiés ?	7
V. Nouveaux produits	8

Sigles et acronymes

CCST	Coopération Sud-Sud et triangulaire
FIDA11	Onzième reconstitution des ressources du FIDA
ODD	Objectif de développement durable
PFR	Pays à faible revenu
PIED	Petit État insulaire en développement
PME	Petites et moyennes entreprises
PRI	Pays à revenu intermédiaire
SAFP	Système d'allocation fondé sur la performance
SIF	Fonds d'investissement dans l'agriculture paysanne et les petites et moyennes entreprises

Améliorer la pertinence des opérations du FIDA selon le contexte du pays

I. Introduction

1. Ce document s'inscrit dans la continuité du rapport présenté au Conseil d'administration en avril 2017 ("Adapter les opérations au contexte du pays: une approche holistique") et des documents "Renforcer le modèle opérationnel de FIDA11 pour obtenir un impact à grande échelle" et "Stratégie financière pour FIDA11 et au-delà", également présentés lors de la deuxième session de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11). Il vise à fournir un aperçu synthétique de la manière dont le FIDA compte rester pertinent dans le cadre des différents défis et possibilités associés à l'investissement dans l'agriculture paysanne, en tenant compte des contextes nationaux spécifiques. Pour conserver toute sa pertinence et son efficacité, le Fonds devra évoluer en tenant compte des changements intervenant à l'échelon national et international, notamment les changements nécessaires afin d'atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) et de relever le défi consistant à ne laisser personne de côté.
2. Le FIDA devrait s'appuyer sur la diversité de sa structure fondée sur ses États membres, dont le principe fondamental est que chacun d'entre eux puisse accéder aux services du Fonds afin d'éradiquer la pauvreté et d'éliminer la faim, en quelque lieu que ce soit. Le Cadre stratégique et les politiques opérationnelles du FIDA s'appliquent à tous les pays, quels que soient leur catégorie de revenu, leur position géographique ou leur degré de fragilité. Une chose change toutefois: qu'il s'agisse de pauvreté généralisée ou circonscrite, les conditions et les besoins des pays varient considérablement, y compris en ce qui concerne la capacité des pays à financer leurs propres initiatives de développement.
3. Le FIDA différenciera de plus en plus le type de services qu'il fournit et proposera une liste d'activités qui seront efficaces dans les pays à faible revenu (PFR), les pays à revenu intermédiaire (PRI) de la tranche inférieure et de la tranche supérieure, ainsi que les petit États insulaires en développement (PEID). Cela permettra au Fonds de relever plus efficacement les défis inhérents au développement et à la transformation rurale, tout en maintenant son avantage comparatif et son orientation à l'échelle sectorielle. Cette démarche de différenciation s'exprimera également à travers: les modalités et conditions via lesquelles les pays pourront accéder aux financements du FIDA et par les outils et options de financement que le FIDA sera en mesure de proposer. Cela est particulièrement important dans la mesure où le FIDA développe son programme de travail en fonction de la demande des pays et de sa capacité à emprunter des ressources pour financer son programme de prêts et dons, au-delà des contributions de base de ses États membres. À cet égard, FIDA11 jouera un rôle essentiel pour propulser le FIDA aux avant-postes en matière de financement de l'agriculture paysanne, contribuant ainsi à la transformation rurale et à la réalisation des ODD.
4. La mise en œuvre d'approches opérationnelles adaptées, associées aux propres initiatives des pays, devrait aider les États bénéficiaires du FIDA à améliorer leurs niveaux de revenu et à réduire leur fragilité. Une telle transition doit être appuyée par le FIDA de manière dynamique, notamment par la révision des modalités de prêt une fois par cycle (et non chaque année comme c'est le cas actuellement), de sorte que la priorité des financements du FIDA soit donnée aux besoins les plus pressants. La mise à disposition de sources et modalités de financement mieux différenciées facilitera le dialogue sur la stratégie de transition, dans la mesure où le FIDA pourra utiliser sa capacité d'emprunt pour transformer plus aisément les prêts accordés sous conditions favorables en prêts ordinaires, sans devoir puiser

dans ses ressources de base. Ce processus fera l'objet d'un dialogue continu avec les gouvernements nationaux et sera intégré aux propres stratégies de développement des pays. Un nouveau cadre de transition sera soumis au Conseil d'administration du FIDA en 2018 afin de clarifier la stratégie de transition préconisée et de mettre en place des périodes de retrait et d'introduction progressifs sur la base de critères objectifs.

II. Besoins différents, réponses adaptées

5. Il est nécessaire de reconnaître toute la diversité des besoins et des conditions qui interviennent à l'échelon national. Néanmoins, la ligne qui sépare les caractéristiques rurales et les profils de pauvreté des PFR, des PRI de la tranche inférieure et ceux de la tranche supérieure est floue. Par exemple, les PFR sont à la recherche de solutions de financement innovantes, de possibilités de participation du secteur privé et d'aide à l'établissement d'un capital social et d'organisations paysannes, mais ce constat s'applique également aux PRI de la tranche inférieure et de la tranche supérieure. Tout ceci pourrait contribuer à créer une approche globale unique, qui proposerait des interventions spécifiques pour chaque catégorie de pays non pertinente du point de vue opérationnel.
6. Au contraire, ces exigences de nature diverse impliquent que le FIDA adopte la flexibilité nécessaire pour traiter les questions propres à chaque pays tel que défini dans la stratégie de pays et la réserve de projets. Grâce à la décentralisation, le FIDA a pu accroître sa capacité à aligner son assistance avec les priorités du pays et à résoudre les goulets d'étranglement plus efficacement et dans un souci d'économie. D'ici au terme de FIDA11, d'importants produits et services seront planifiés, préparés et mis en œuvre à l'échelon national et sous-régional. Les programmes d'options stratégiques pour les pays et les conceptions de projets seront plus à même de refléter une telle diversité de besoins et de situations puis de fournir des solutions sur mesure. Ainsi, en formulant des demandes différenciées, les PFR, les PRI de la tranche inférieure et de la tranche supérieure aideront le FIDA à élaborer son portefeuille d'activités. Dans ce cadre, il est possible que certaines approches ou certains domaines d'interventions thématiques fassent l'objet d'une demande plus forte pour certaines catégories de pays.
7. Sélectivité dans le choix des secteurs et des thèmes. Pour rester pertinent, le FIDA devra trouver un équilibre entre les axes suivants:
 - a) Le FIDA doit rester fidèle à sa compétence fondamentale qui consiste à défendre l'agriculture paysanne, laquelle constitue la raison d'être de ses activités. Cela implique de conserver ses stratégies de ciblage, qui placent les populations rurales pauvres au centre de ses interventions et permettent de bâtir les compétences non techniques favorisant le développement d'institutions rurales plus fortes. Ces compétences, le Fonds les bâtira par le biais de projets axés sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, le développement des filières et des entreprises rurales, les infrastructures rurales, les services financiers ruraux et la gestion des ressources naturelles.
 - b) En parallèle, le FIDA devra intégrer à son portefeuille certaines des principales questions et priorités institutionnelles apparues au cours de la dernière décennie. Cela permettra de mieux incorporer le concept de transformation rurale aux opérations du FIDA en fonction du contexte du pays. Ces questions comprennent:
 - i) l'impact très large du changement climatique sur l'agriculture, la résilience et la gestion des ressources naturelles, et la nécessité de développer de nouveaux outils de gestion et d'adaptation aux risques;
 - ii) le rôle de plus en plus prépondérant des femmes dans l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que la nécessité de prendre en compte l'égalité des sexes et l'inclusion;

- iii) l'impact délétère et durable que peut occasionner la malnutrition lors des premières années du développement de l'enfant et la nécessité de faire face à des effets négatifs sur la santé au niveau des ménages via des interventions fondées sur l'alimentation;
 - iv) les défis considérables que présentent le chômage chez les jeunes ruraux et l'urgente nécessité de trouver des solutions alternatives à la migration; et
 - v) le rôle croissant du secteur privé dans le financement agricole et la nécessité pour le FIDA de recourir à des ressources publiques limitées pour mobiliser des investissements privés.
8. PFR, PRI de la tranche inférieure et de la tranche supérieure. Davantage que les domaines d'intervention sectoriels et thématiques, c'est la capacité du FIDA à associer de manière dynamique les financements, les savoirs et les instruments de politique qui lui permettra d'accompagner de manière plus pertinente les PFR et les PRI de la tranche supérieure et inférieure. Dans les pays les plus pauvres, cela pourrait se traduire par des financements sous forme de dons s'inscrivant dans le Cadre pour la soutenabilité de la dette. Dans les PRI de la tranche supérieure, des produits relevant de l'assistance technique remboursable pourraient être proposés, en vertu desquels les coûts induits par la transmission des savoirs et l'assistance technique du FIDA seraient entièrement couverts.
9. Dans le droit fil des dernières tendances à l'œuvre, le cofinancement national constituera un élément important afin de permettre aux services du FIDA de créer un effet de levier, notamment dans les PRI, où le recours au cofinancement a considérablement augmenté ces dernières années, mais de manière très inégale. Le FIDA tentera de définir, en concertation avec les États membres, de nouvelles façons d'assurer des niveaux de cofinancement qui correspondent à la catégorie de revenus de chaque membre, de manière à favoriser l'appropriation des projets par les gouvernements et à accroître l'effet de levier financier.
10. L'accès différencié aux services du FIDA pourrait s'exprimer de plusieurs façons:
- a) Gamme de services. Dans les PRI de la tranche supérieure, et éventuellement ceux de la tranche inférieure, la répartition des instruments et services du FIDA privilégierait la gestion des savoirs et la participation à l'élaboration des politiques, davantage qu'un recours au prêt. La plupart des PRI de la tranche supérieure reconnaissent que ce qu'ils attendent du FIDA, c'est sa connaissance de la pauvreté rurale, son expérience en conception du projet, ses outils de supervision et ses politiques générales concernant le secteur agricole et rural (par exemple, le ciblage, les services financiers ruraux, le développement rural décentralisé et participatif et la gestion des ressources naturelles). À l'inverse, dans les PFR, et souvent dans les PRI de la tranche inférieure, le plus important sera de satisfaire les besoins de financement, compte tenu de la faible capacité de ces pays à accéder aux fonds et à les mobiliser. Le FIDA continuera de leur accorder la priorité en termes d'allocation des ressources de base.
 - b) Capacité d'absorption. S'il existe une demande pour un plus haut degré de financement de la part du FIDA, la capacité d'absorption des pays sera un facteur clé afin de déterminer si l'augmentation du programme de prêts et dons peut être mis en œuvre efficacement. Dans les PRI de la tranche supérieure (et aussi, dans une large mesure, ceux de la tranche inférieure), la marge d'augmentation des prêts est importante et découlera principalement de la faculté du FIDA à proposer de meilleurs produits à des taux compétitifs, en développant sa capacité d'emprunt et de rétrocession. Dans les PFR et certains pays en situation de fragilité (dont beaucoup font partie des PRI de la tranche supérieure ou inférieure), ce recours élargi au prêt pourrait être limité

par la capacité d'absorption des pays. Ces pays pourraient nécessiter l'engagement actif du FIDA pour assurer de bonnes mesures d'exécution et des processus de décaissement efficaces, simplifier les projets, planifier de manière viable la passation de marché et s'appuyer sur les interventions précédentes sans y ajouter de complexité.

- c) Le développement d'un programme d'action et de transmission des savoirs. La Coopération Sud-Sud et triangulaire (CCST) jouera un rôle particulièrement important dans les PRI de la tranche supérieure qui souhaitent améliorer la prise de conscience et l'acquisition des savoir-faire élaborés dans le monde du Sud. Les PFR et les PRI de la tranche inférieure seront les principaux bénéficiaires d'un tel programme, dans la mesure où la CCST joue un rôle de premier plan afin de mieux diffuser les flux de savoirs émanant des PRI de la tranche supérieure à destination des PFR et des PRI de la tranche inférieure. À cet égard, la nouvelle approche du FIDA à l'égard de la CCST fera office de référence dans le cadre de FIDA11. La combinaison entre services hors prêts, financement de projets et participation à l'élaboration des politiques au niveau national sera accrue au titre de FIDA11. Elle bénéficiera principalement aux PFR et aux PRI de la tranche inférieure, de façon à améliorer la pertinence du cadre d'action et ainsi mieux atteindre les objectifs des projets.
- d) Le programme de transposition à plus grande échelle. Le moyen le plus évident de reproduire à plus grande échelle les résultats obtenus au sein des PRI de la tranche supérieure et de la tranche inférieure consiste à intégrer les projets et approches du FIDA aux propres programmes et politiques des gouvernements. L'objectif principal de ces initiatives sera de démontrer que les approches innovantes peuvent fonctionner et s'appuyer sur les systèmes des gouvernements afin de les reproduire, ou de mettre en place un cadre d'action adapté afin d'obtenir des résultats à grande échelle. Dans les PFR, et certains PRI de la tranche inférieure, les principaux éléments moteurs d'un programme de transposition des résultats à plus grande échelle découleraient de la capacité du FIDA à mobiliser de nouveaux financements de la part: i) d'autres donateurs; ii) du secteur privé; et iii) des communautés elles-mêmes, puis à garantir la durabilité des avantages.
11. Situations de fragilité. Le FIDA ne concentre pas ses efforts sur les États fragiles mais sur les situations de fragilité, qui peuvent être de nature nationale, infranationale ou régionale, affectant les pays dans leur ensemble quelles que soient les catégories de revenus. L'expertise du FIDA est tout à fait pertinente pour des interventions dans des pays fragiles ou touchés par un conflit, notamment les interventions visant à renforcer la résilience, la prévention et la capacité à faire face aux chocs et aux risques dans une perspective de moyen à long terme. La famine qui touche actuellement l'Afrique illustre l'importance de s'attaquer aux causes de fragilité profondes et de renforcer la résilience des populations rurales tout en assurant l'échelonnement adéquat de l'aide humanitaire à court terme et le développement à long terme de l'agriculture, notamment par le biais d'organismes partenaires.
12. La nouvelle stratégie du Fonds pour les pays en situation de majeure fragilité souligne la nécessité d'augmenter l'allocation des ressources à destination de ces pays. Il est prévu que 32% environ des ressources de base de FIDA11 soient allouées aux PSMF, ce qui représente une hausse de 40%. En parallèle, la direction du FIDA reconnaît l'importance d'évaluer la capacité d'absorption des pays et de maintenir la pratique actuelle qui consiste à plafonner, le cas échéant, les allocations de certains pays via le Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP). La direction du FIDA propose de continuer à associer les prêts et les activités hors prêt auprès des pays les plus fragiles, en veillant à échelonner l'assistance technique parallèlement aux investissements ciblés.

13. Dans ce type de situation, les interventions du FIDA seront dictées par une meilleure compréhension des questions suivantes:
- a) Gestion des risques et résilience. Offrir aux populations rurales de meilleurs moyens de subsistance – et les rendre plus résilientes – permettra au FIDA de maintenir son engagement et de continuer à exécuter ses programmes d'aide dans des contextes difficiles. Les institutions informelles et coutumières fondées sur la confiance et le lien social sont d'autant plus importantes lorsque les institutions officielles sont faibles ou absentes et que l'État de droit fait défaut. La priorité sera donnée à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et à l'engagement auprès de la jeunesse.
 - b) Traitement des causes profondes. Le FIDA possède une riche expérience des activités à assise communautaire qui contribue au maintien de la paix et à l'édification des institutions: en autonomisant les communautés rurales marginalisées, en renforçant la gouvernance de la gestion des ressources naturelles, en promouvant les organisations communautaires ouvertes et la prestation de services par les collectivités locales; et en créant des possibilités d'emploi pour les jeunes et les groupes marginalisés.
 - c) Renforcement des institutions, de la confiance et de la cohésion sociale. Le FIDA reconnaît que l'existence d'institutions légitimes, efficaces et responsables contribue à remédier à la fragilité, notamment les institutions qui œuvrent en faveur des pauvres. Le FIDA continuera de se concentrer sur le renforcement des institutions communautaires et gouvernementales, en particulier au niveau local. Il s'agit notamment des organisations paysannes, des organisations de peuples autochtones, des associations de femmes, des associations d'irrigants et d'autres institutions communautaires, ainsi que des administrations locales.
 - d) Flexibilité et réactivité des ressources, instruments et approches. Dans les situations de fragilité, des projets d'envergure limitée sont parfois mieux adaptés que des projets plus ambitieux, mais trop risqués ou trop complexes. Ces opérations impliqueraient de simplifier l'élaboration et les procédures, de manière à tenir compte des difficultés inhérentes aux situations présentant un fort degré d'incertitude.
 - e) Partenariats stratégiques et complémentaires. L'importance particulière que revêtent les partenariats dans les situations de fragilité justifie leur inclusion dans la liste des principes directeurs. Les partenariats aident le FIDA à gérer les risques et à maintenir son engagement dans les contextes plus difficiles; ils offrent, en effet, les moyens de lutter contre les causes profondes de la fragilité qui échappent aux domaines d'avantage comparatif du FIDA.
14. Petits États insulaires en développement (PEID). La direction du FIDA prend acte des défis auxquels sont confrontés les PEID afin d'assurer la sécurité alimentaire et l'emploi des petits agriculteurs et des pêcheurs. À cet égard, il convient de souligner le contexte de vulnérabilité extrême face au changement climatique et d'exposition permanente aux catastrophes naturelles et aux risques de nature météorologique, situation encore aggravée par la dispersion et l'éloignement géographique. L'ajout de l'index de vulnérabilité du FIDA à la formule du SAFP et l'augmentation du nombre d'allocations minimales permettront de garantir que l'allocation des ressources de FIDA11 pourra aider les PEID à relever ces défis plus efficacement.

III. Adapter les financements

15. Jusqu'à récemment, le FIDA était encore principalement financé par le biais des contributions à la reconstitution des États membres sur un cycle de trois ans. Les contributions sont ensuite allouées selon la formule du SAFP qui attribue à tous ses pays bénéficiaires des conditions d'emprunt différentes: favorables, mixtes ou

ordinaires. Ce système est le principal mécanisme de détermination du montant alloué à chaque pays et exerce une influence sur la viabilité financière du FIDA. Un grand nombre de facteurs ont mis le système en difficulté, entraînant la nécessité d'introduire une série de changements qui commenceront à intervenir au titre de FIDA11:

- a) Emprunts. L'introduction du Cadre d'emprunt souverain a ouvert de nouvelles perspectives en termes de diversification des sources de financement du FIDA et d'élargissement de son programme de dons. De la même manière, le fait que le FIDA puisse à l'avenir accéder à l'emprunt sur les marchés lui permettra de diversifier davantage ses sources de financement, tout en offrant une source de financement plus stable et prévisible pour les pays contractant des emprunts à des conditions ordinaires. La disponibilité de nouveaux produits, tels que les prêts concessionnels des partenaires, renforcera aussi la capacité du FIDA à associer différentes sources de fonds (dons et prêts) afin de répondre aux besoins de ses clients de manière plus souple, sans induire de risques liés à l'échéance ou aux taux d'intérêt. Cette approche est particulièrement pertinente s'agissant de prêts mixtes ou très favorables, de sorte que les fonds empruntés par le FIDA ne soient pas exclusivement affectés à des prêts accordés aux PRI de la tranche supérieure.
- b) Le programme de prêts et dons comme point de départ. Parallèlement au développement de la capacité d'emprunt, le volume et la portée adéquats devraient être fixés selon le volume souhaité pour le programme de prêts et dons. Ainsi, le recours à l'emprunt ne serait plus simplement une mesure budgétaire ponctuelle mais deviendrait partie intégrante du mécanisme de financement du FIDA. Une approche fondée sur la mobilisation des ressources disponibles sera introduite afin de renforcer le lien entre les contributions de base et le programme de prêts et dons, ne laissant aucun doute sur la capacité des ressources de base du FIDA à financer le programme de prêts et dons au niveau souhaité et – par répercussion – le niveau d'emprunt requis.
- c) Jouer sur l'effet de levier pour financer les prêts ordinaires. En utilisant l'effet de levier, le FIDA pourra non seulement proposer des produits plus diversifiés à différentes conditions de prêt, mais également affecter une plus grande part des contributions de reconstitution aux prêts consentis à des conditions particulièrement favorables, tout en renforçant le recours à l'emprunt pour financer les prêts accordés à des conditions ordinaires. Toutefois, cela ne signifie pas que la part de financement accordée par le FIDA aux pays bénéficiant de conditions de prêt particulièrement favorables diminuerait proportionnellement. À cet égard, de nombreuses options sont proposés dans le document portant sur la stratégie financière.
- d) Le lien entre contributions de base et emprunt. Un élément important de cette approche consiste à maintenir un lien solide entre contributions de base et fonds empruntés. Cela est essentiel afin de préserver l'intégrité du FIDA, dont le mandat consiste à dédier les deux tiers de ses ressources pour financer des prêts concessionnels consacrés à des pays bénéficiant de conditions particulièrement favorables (les PFR dans leur totalité et certains PRI de la tranche inférieure). Une bonne stratégie d'emprunt ne suffirait pas à elle seule pour permettre au Fonds d'accomplir son mandat, en l'absence d'une bonne stratégie de reconstitution des ressources. C'est pourquoi les contributions des États membres demeureront la pierre angulaire de la capacité d'engagement financier du FIDA, en servant de base pour calculer le volume d'emprunt souhaité (une part de 50% est proposée) puis décider s'il convient d'augmenter le programme de prêts et dons ou de le maintenir à son niveau.

- e) Mieux s'adapter aux différents utilisateurs. Une telle stratégie de mobilisation des ressources permettrait au FIDA d'utiliser ses ressources de manière à la fois plus efficace et plus viable financièrement. Les prêts et dons octroyés à des conditions particulièrement favorables seront financés à 100% par les contributions de base des États membres. Les prêts consentis à des conditions ordinaires seront financés de manière croissante (puis à terme exclusivement) par des fonds empruntés. Ceci permettra au FIDA d'augmenter son programme de prêts et dons global pour tous les types d'utilisateurs, veillant à ce que toutes les catégories de bénéficiaires en récoltent les fruits.

IV. Le SAFP peut-il répondre à des besoins diversifiés ?

16. La formule du SAFP fait actuellement l'objet d'une révision, de manière à établir un meilleur équilibre entre besoins et performances et à la rendre plus pertinente face aux exigences des opérations du FIDA. Cette formule est un instrument utile et transparent qui aide le FIDA à atteindre l'objectif souhaité en fonction des nombreux critères et paramètres devant être pris en compte par la direction du FIDA:
- a) SAFP pour tous. Le SAFP peut continuer à régir la manière dont les contributions de base et les fonds empruntés sont alloués. Aussi longtemps que les accords d'emprunt passés par le FIDA devront être autofinancés sans faire l'objet de subventions de reconstitution (comme cela est spécifié dans le cadre d'emprunt du FIDA), l'emprunt sera affecté uniquement aux pays bénéficiant de conditions de prêt ordinaires. Néanmoins, comme dans le cas des prêts concessionnels des partenaires, certaines réserves seraient appliquées à ce principe dans le cas où une subvention devait être fournie afin d'autoriser l'utilisation des fonds empruntés dans le cadre de prêts particulièrement favorables.
- b) Ajuster le SAFP en fonction des exigences et des cibles. Le SAFP continuera de prendre en compte en amont les décisions et engagements en matière d'affectation des ressources de base, notamment les exigences stipulant que: i) approximativement 45% des ressources provenant des reconstitutions soient affectés à l'Afrique subsaharienne et 50% à l'Afrique dans son ensemble; ii) les fonds alloués à certains pays soient plafonnés; et iii) les deux tiers des ressources soient alloués à des pays bénéficiant de prêts à des conditions particulièrement favorables. La direction du FIDA propose qu'une part maximale de 10% des ressources de base soit affectées aux PRI de la tranche supérieure afin d'aider ces derniers à mobiliser leurs ressources dans une optique de transformation rurale. Lorsque la direction du FIDA atteindra son objectif consistant à doubler son programme de travail via l'effet de levier et l'emprunt sur les marchés, ce pourcentage diminuera. Les besoins ultérieurs seront alors financés par l'emprunt.
- c) Choix des pays. Aucun État membre emprunteur ne pourra être exclu sur la base de l'éligibilité, mais le choix des pays pris en compte dans la formule d'exécution du SAFP à chaque cycle sera soumis à des critères clairs et transparents¹. À partir de ces critères, la direction du FIDA peut décider, en concertation avec les États membres emprunteurs, de reporter l'inclusion de certains pays au cycle suivant. Cette méthode permettra de réduire le nombre de projets à chaque cycle tout en augmentant leur envergure, de générer des économies d'échelle et d'accroître l'efficacité des opérations du FIDA dans le

¹ Comme cela a été mentionné dans le document intitulé " Renforcer le modèle opérationnel de FIDA11 pour obtenir un impact à grande échelle ", ces critères devraient comprendre: i) la disponibilité d'une stratégie de pays valable au début du cycle du SAFP (notamment pour les pays n'ayant encore jamais emprunté au FIDA); ii) aucun prêt du FIDA déjà approuvé ne doit rester plus de 18 mois sans prise d'effet suite à l'approbation du Conseil d'administration; et iii) toutes les opérations précédentes décaissées au moins une fois au cours des 12 mois précédant le début du cycle du SAFP.

domaine du développement. Tous les pays actifs et éligibles continueront de recevoir l'appui du FIDA en termes de supervision durable du portefeuille, de partage des savoirs, de participation à l'élaboration des politiques et de services hors prêts.

- d) Perspective de fragilité. L'ajout d'une composante de vulnérabilité à la formule du SAFP assure que les ressources du FIDA soient allouées en tenant compte de la fragilité. Étant donnée l'importante diversité des situations de fragilité, les stratégies de pays serviront à évaluer la pertinence des opérations du FIDA en fonction de la situation de gouvernance, de l'instabilité et des possibilités de travailler en prise directe avec les communautés pauvres, afin de renforcer la résilience, le capital social et la capacité à faire face aux chocs.

V. Nouveaux produits

17. Dans sa volonté de mieux adapter les approches opérationnelles aux circonstances des différents pays, en tenant compte de l'évolution de leurs besoins, FIDA11 introduira des produits plus diversifiés:
 - a) Financement par le secteur privé. La réalisation des cibles définies par les ODD dans les domaines de l'agriculture et de la ruralité passera par une nouvelle manière d'envisager les financements pour l'alimentation, ce qui conduira inévitablement à faire appel au secteur privé. Par ailleurs, la capacité à générer des possibilités d'emploi pour les jeunes ruraux et à proposer des alternatives à la migration dépendra de la faculté des petites et moyennes entreprises (PME) rurales à se développer durablement. Le FIDA a également pris conscience que le fait de recourir uniquement à des emprunts souverains limitait sa capacité à promouvoir l'implication du secteur privé et à proposer aux PME rurales de nouvelles possibilités d'accès aux marchés et aux financements. Aussi le FIDA a-t-il l'intention d'établir un nouveau mécanisme de financement des organisations paysannes et des PME par l'investissement direct – le Fonds d'investissement dans l'agriculture paysanne et les petites et moyennes entreprises (SIF) – et d'exploiter le potentiel de son portefeuille existant afin de réduire les risques et de promouvoir les investissements du secteur privé en faveur de cette population rurale qui bénéficie de peu de services et pour l'emploi des jeunes.
 - b) Octroi de prêts axé sur les résultats. Un tel instrument cadre avec les initiatives visant à renforcer les résultats en établissant des mécanismes de décaissement davantage fondés sur la réalisation de résultats et de produits attendus que sur les intrants. L'octroi de prêts fondé sur les résultats simplifie également les procédures complexes d'achat et de décaissement, tout en assurant le bon dosage des mécanismes de contrôle ainsi que le chiffrage du coût des produits et leur suivi. Dans un premier temps, cette approche serait expérimentée dans des pays où la gestion financière, les systèmes de suivi-évaluation et les mécanismes de sauvegarde sont bien développés, et donc, vraisemblablement, dans des PRI.
 - c) Nouvelles initiatives financées par des fonds supplémentaires. À travers la mobilisation de fonds supplémentaires, notamment en provenance de partenaires autres que les États membres du FIDA comme les fondations, l'Union européenne ou le secteur privé, le FIDA pourra demeurer à la pointe des connaissances et piloter de nouvelles approches, en synergie avec les nouvelles activités de son portefeuille. Dans des domaines comme la migration et les transferts d'argent, la gestion des risques agricoles, les dispositifs d'assurance fondée sur les indices météorologiques, les organisations paysannes, le climat, l'égalité des sexes et l'intégration des questions de nutrition, le FIDA pourra proposer de nouveaux outils et approches flexibles en fonction de la demande des pays. Le Programme

d'adaptation de l'agriculture paysanne est en cours de révision afin de permettre à l'assistance technique financée par des fonds supplémentaires d'appuyer les opérations. De même, le SIF sera initialement financé à partir de fonds supplémentaires.